



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Renaissance industrielle du Nord

Question écrite n° 4443

Texte de la question

M. José Evrard interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la cohésion des territoires sur les mesures qu'entend prendre son Gouvernement pour stopper le déclin industriel de la France. Comme il est constaté dans tous les rapports depuis le début des années soixante-dix, la France perd des emplois et des entreprises industrielles année après année. Les administrations successives nous ont habitués aux explications sur les raisons, mais rares sont celles qui ont proposé au pays les moyens de sortir de cette spirale mortifère, rares sont celles qui ont proposé des objectifs concrets de conquêtes industrielles. Le chômage en est la conséquence première. Il lui paraît illusoire de vouloir le combattre en laissant se détruire le plus important pourvoyeur de main-d'œuvre et ce qui fait la richesse d'un pays. Les activités industrielles, grâce à des femmes et des hommes courageux et travailleurs, ont façonné sa circonscription, son département, sa région. Les vestiges des mines, de la sidérurgie, du textile, de la construction mécanique y sont présents partout. Les plans sectoriels dictés par l'Union européenne ont organisé leur disparition complète ou quasi et transféré ces activités dans les nouveaux territoires conquis de l'europhobie ou à l'extérieur du territoire européen pour profiter des bas salaires des populations. L'Union européenne à laquelle des administrations complices ont transféré la souveraineté a été l'instrument de cette destruction. À ce titre, elle ne peut prétendre défendre et représenter l'Europe. Il ne perd pas de vue que dans l'ensemble européen, certains, comme l'Allemagne ont tiré leur épingle du jeu, alors que les résultats d'autres, comme la France, sont parmi les pires. Il y a donc une spécificité française, une responsabilité supplémentaire des pouvoirs publics. S'il y a une particularité française pour le déclin, on peut imaginer qu'il puisse en exister une pour le renouveau. Il lui demande ce qu'il envisage pour la renaissance industrielle du nord de la France.

Texte de la réponse

L'industrie française représente aujourd'hui environ 12,6 % du produit intérieur brut français et 3 millions d'emplois directs. Elle possède d'importants atouts : densité du tissu industriel, présence d'entreprises leaders dans leur domaine, recherche publique et privée de haut niveau. Dans un environnement de concurrence mondiale où l'innovation n'a jamais été aussi rapide, la clef du développement d'une base industrielle solide en France est sa capacité à se transformer, en saisissant les opportunités liées à l'innovation et la montée en gamme, au numérique ou encore à l'export. Pour faire face à ces défis de mutation industrielle, l'État est constamment aux côtés des collectivités locales et des acteurs économiques. Ainsi, les priorités de l'action du Gouvernement, pour l'industrie, s'inscrivent dans les axes suivants : - la transformation de l'industrie avec la French Fab : qu'il s'agisse de la transition numérique du tissu industriel, de son internationalisation et d'une meilleure intégration des enjeux de développement durable, la French Fab est au coeur de ces mutations. La French Fab offre un nouveau cadre fédérateur pour la transformation et l'internationalisation de l'industrie française ; - le renforcement du potentiel d'innovation : le crédit impôt recherche est sanctuarisé. Le Gouvernement crée un fonds pour l'innovation et l'industrie qui sera doté de 10 milliards d'euros. Il produira entre 200 et 300 millions d'euros chaque année, qui seront investis dans les start-up innovantes et dans des projets d'innovation de rupture ; - les compétences et la réforme de la formation professionnelle, dans un

contexte de forte évolution des métiers et des technologies. Le grand plan d'investissement de 57 milliards d'euros, dévoilé le 25 septembre 2017 par le Premier ministre, consacre 15 milliards d'euros à la formation d'un million de jeunes éloignés de l'emploi, sans formation ni qualification. S'agissant de la région Hauts-de-France, il faut souligner qu'elle enregistre des succès industriels et l'État y mène une action résolue pour soutenir l'industrie et pour accompagner des projets économiques sur de nouvelles activités. La région Hauts-de-France est la première région ferroviaire de France, avec 5 constructeurs mondiaux : Alstom, Bombardier, Siemens, Titagahr et Faiveley. Aussi, afin de soutenir cette industrie historique de la région, l'État et la région ont créé un comité régional de la filière ferroviaire doté d'un secrétariat général, qui constitue une instance permanente d'expertise et de consultation et qui accompagne les acteurs de la filière. De plus, la région Hauts-de-France constitue la première région de France pour la construction automobile. Il s'agit du premier employeur industriel en région, avec 7 sites constructeurs et 400 sous-traitants, fournisseurs et prestataires. Début 2018, Toyota a annoncé la création de 700 emplois et 300 millions d'euros d'investissement sur son site d'Onnaing. Toyota envisage le déploiement d'une nouvelle plateforme permettant de produire la quatrième génération de la Yaris (objectif 2020) et le déploiement d'un nouveau véhicule à l'horizon 2021. L'État apporte son soutien à cet ambitieux projet qui vient pérenniser le site, notamment par une aide à l'innovation et un accompagnement financier des contrats de professionnalisation. Par ailleurs, l'État a lancé en janvier 2018 une expérimentation pour la mise en œuvre de contrats de transition écologique, associant les collectivités locales et les entreprises d'un territoire et a retenu parmi les territoires expérimentateurs, celui de la communauté urbaine d'Arras. Les contrats de transition écologique visent à engager une conversion du tissu économique local, autour de projets durables et concrets. La démarche proposée vise ainsi à anticiper les mutations économiques et encourager le développement de l'économie décarbonée pour créer des emplois. Une équipe de négociation est chargée d'accompagner les élus et les chefs d'entreprises dans la définition des actions qui formeront ces contrats au plus près des réalités du terrain.

Données clés

Auteur : [M. José Evrard](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4443

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 janvier 2018](#), page 122

Réponse publiée au JO le : [24 avril 2018](#), page 3536